



## La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec : résumés d'articles scientifiques



### « Vieillir ... en toute liberté » : Synthèse et pistes de réflexion.

---

#### Référence

Beaulieu, M., & Vandal, A. (1990). «Vieillir ... en toute liberté » : Synthèse et pistes de réflexion. *Le Gérontophile*, 12(3), 7-12.

#### Type de texte

**Format :** Article scientifique

**Contenu :** Analyse de rapport

#### Thèmes abordés

Définition, forme de maltraitance à domicile, forme de maltraitance en hébergement, facteurs de risque et de vulnérabilité, auteurs de la maltraitance, freins à la dénonciation, loi, prévention, dépistage, intervention, organisation des services, associations d'aînés, formation, réseaux naturels et politique publique.

#### But ou question de recherche

Afin de mieux ancrer les politiques sociales à l'égard des aînés, cet article présente d'abord brièvement l'essentiel du rapport gouvernemental *Vieillir... en toute liberté* (1989) pour ensuite en faire une analyse critique et terminer par une réflexion plus large concernant le contexte actuel de l'intervention et les pistes de solutions à envisager.

#### Problématique

En mai 1987, sous l'égide du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, un comité a vu le jour pour faire état de la situation des abus à l'endroit des personnes âgées. En 1989, le comité publie son rapport *Vieillir... en toute liberté* qui dresse un portrait de la situation des aînés en milieu communautaire, tout comme ceux vivant en ressources d'hébergement. Par la suite, Plaidoyer-Victimes a mis sur pied un comité ad hoc qui a produit une première analyse critique du rapport.

#### Méthodologie

Cette analyse qualitative de contenu a été réalisée à l'aide d'une grille comprenant sept variables : la clarté, la spécificité, l'aspect novateur, les moyens humanitaires et matériels, les orientations politiques à l'égard des personnes âgées, les acteurs visés et la réponse aux besoins biologiques, psychologiques et sociaux des personnes âgées.

---

## Résultats

De façon générale, le rapport expose bien la situation des abus envers les aînés. Toutefois, il manque un peu de précisions quant aux changements souhaités au niveau politique et face aux plans d'actions gouvernementaux. De plus, on ne remet pas en question le fait que le réseau de service est orienté avant tout sur l'aspect médical. Plusieurs ajouts sont également apportés aux idées contenues dans le rapport : préciser les volets de l'abus à ajouter au plan de service individualisé, accorder une attention particulière au dépistage, développer des mesures de répit de type communautaire, implanter un code d'éthique dans tous les organismes offrant des services aux aînés, former des comités de bénéficiaires dans divers services et assurer leur collaboration, prévoir des moyens concrets pour sensibiliser face à la discrimination envers les aînés et améliorer les relations intergénérationnelles.

## Discussion

Le comité ad hoc de Plaidoyer-Victimes a mis de l'avant vingt-et-un aspects qui auraient été intéressants de retrouver dans le rapport *Vieillir...en toute liberté*. Trois de ces idées sont reprises dans l'article. D'abord, on recommande que le choix de la ressource d'hébergement revienne à la personne âgée et à sa famille. Ensuite, on met l'accent sur le droit de liberté des aînés quant aux décisions concernant leur mode de vie. Enfin, on insiste sur le fait que le pourcentage d'aînés en milieu communautaire ou en ressources d'hébergement reste faible et qu'il ne suffit donc pas d'améliorer les services déjà en place, mais plutôt de sensibiliser l'ensemble des personnes âgées sur les abus.

## Conclusion

Le rapport présente une analyse originale qui s'inscrit dans une perspective globale. Afin d'atteindre une forme de consensus et d'avoir une influence réelle sur l'orientation politique en cette matière, les intervenants devraient se positionner face au contenu de ce rapport. Pour les auteures, il importe également de prioriser le dépistage avant de mettre l'accent sur les protocoles d'intervention face à la problématique d'abus envers les aînés. La législation ne devrait pas se restreindre autour de la problématique de l'abus, mais englober tous les aspects du vieillissement, tout en restant équilibrée entre besoin de protection et respect des droits et entre besoins collectifs et besoins individuels.

## Pistes pour la pratique ou la recherche

Les groupes communautaires pourraient élaborer des projets de dépistages et offrir une formation aux bénévoles. Les groupes de défenses des droits devraient se regrouper pour défendre les droits des aînés victimes d'abus. Les HLM, les organismes régionaux et provinciaux et les comités de bénéficiaires de ressources d'hébergement auraient avantage à collaborer à la production de plans d'action concertés. Quant aux aidants naturels, ils devraient avoir accès à davantage de support et de formation en plus d'être intégrés activement dans les plans d'intervention. Dans les Centre local de services communautaires (CLSC), il faut former l'ensemble du personnel aux abus envers les aînés et s'assurer qu'un dépistage est effectué dans l'évaluation initiale du client. Au sein des ressources d'hébergement, il est important de respecter le pouvoir décisionnel des aînés et de favoriser l'implication de la famille. Il est aussi essentiel de prévenir l'épuisement professionnel par la mise sur pied de mesures à cet effet. Enfin, des outils d'intervention devraient être développés pour permettre une intervention plus efficace en cas d'abus.

### Date de réalisation de la fiche :

20 août 2013

